

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 JUIN 2009**

**PRESENTS** : M. Christian SIMON, Maire ;

M. SIEGWALD, Mmes METAL, GALIAN, M. DAMPENON, Melle MISTRE, Mme GARCIA, MM. EMERIC, LAUGIER, Maire-Adjoint ;

M. Gérard SIMON, MM. ALLAMANE, SUZZONI, ANDRIEU, Mme AUNON, MM. CORPORANDY, ROQUEBRUN, Mmes DURAND, DAZIANO, DANIEL, TESSORE, PEREZ, MM. TROUBOUL, SABATHE, Mmes MOUSSAOUI, HUBAUT, M. CODOMIER, Mme FACHE, M. ROCHE, Mme CAHAIGNE, Conseillers Municipaux ;

**REPRESENTES** : M. ESPENON, Mme MARTINEZ, Mme FILIPPI, M. COMBY

**SECRETAIRE** : Melle MISTRE

Concernant le procès verbal de la séance précédente, M. CODOMIER tient à préciser qu'il souhaitait une tarification unique des transports scolaires et non hors scolaires.

M. SABATHE précise qu'il n'a pas reçu de mail concernant le bulletin d'information. M. le Maire préfère traiter ce point en affaires diverses.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12/06/2009 est adopté à la majorité.

## **LOGEMENT DE FONCTION – ECOLE JEAN GIONO – BAIL**

**Rapporteur M.SIEGWALD**

A l'unanimité, Il est décidé d'approuver le nouveau bail à loyer consenti à Mme VIALATE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour le logement de fonction situé à l'école Jean Giono.

M. SIEGWALD précise à M. ROCHE qu'il s'agit d'un appartement de type T3.

## **CHEMIN DU MOULIN 1<sup>er</sup> – CANALISATION D'EAU POTABLE – SYNDICAT DE L'EST – AUTORISATION**

**Rapporteur M.SIMON Gérard**

A l'unanimité, il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer toutes servitudes de canalisations sur le chemin communal n°9, en ce qui concerne les parcelles intégrées au domaine privé de la commune, au profit du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau des Communes de la région de Toulon. Les frais seront à la charge du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des Communes de la région Est de Toulon.

M. SIMON indique à M. CODOMIER que la stratégie du syndicat est de modifier l'adduction d'eau de la région. L'usine des Maurettes, alimentée par le canal de Provence, fonctionnera toute l'année 300 litres/seconde, et alimentera donc la Crau, Carqueiranne et l'Ouest d'Hyères. Cette décision rentre dans le cadre du Développement Durable.

### **ANNULATION DE DEUX DELIBERATIONS :**

➤ **N°08/1/15 DU 22/01/2008 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE DE MODIFIER LE PLU ET D'INITIER UNE PROCEDURE DE ZAC DANS LE SECTEUR 3AU DE GAVARRY**

➤ **N°08/7/38 DU 18/12/2008 PAR LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL A FIXE LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET LES MODALITES DE CONCERTATION DE LADITE ZAC.**

**Rapporteur M.EMERIC**

A l'unanimité, il est décidé :

- d'annuler la délibération n°08/1/15 du 22/01/2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de modifier le PLU et d'initier une procédure de ZAC dans le secteur 3AU de Gavarry
- d'annuler la délibération n°08/7/38 du 18/12/2008 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les objectifs poursuivis et fixé les modalités de concertation de ladite ZAC.
- de prendre acte que l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de Gavarry (secteur 3AU au PLU approuvé le 26/09/2007) sera réalisée dans le cadre d'une simple modification du PLU.

M. EMERIC précise à M. ROCHE que l'annulation des deux délibérations est liée à la loi SRU de Janvier 2009 et non à l'entrée de la Commune de la Crau dans la CATPM.

### **RAPPORT ANNUEL – EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur M.SIMON Gérard**

Il est pris acte de la présentation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement.

M. CODOMIER signale que les bilans de l'eau et de l'assainissement sont très complets, cependant, la formule de l'évolution du prix de l'eau sur la durée du contrat n'y figure pas.

M. GIRAUDO indique qu'elle sera notifiée à l'avenir.

Concernant le rapport annuel de l'eau, M. SABATHE émet le souhait que la Commission Consultative des Services Publics Locaux soit convoquée plus souvent. Par ailleurs, Il constate que le volume d'eau ne cesse de décroître et souhaite savoir où en sont les recherches sur les nouvelles ressources.

M. SIMON signale que le puits des Arquets est menacé et qu'un schéma directeur d'aménagement est en cours d'élaboration. En accord avec le respect de l'environnement, M. le Maire précise qu'un projet de création d'éco quartier est à l'étude, avec la mise en place de pompes à chaleur pour alimenter les écoles. Concernant la recherche d'eau, M. le Maire fait part de la difficulté à trouver des puits de plus de 30m<sup>3</sup>/heure, dans des zones non urbanisées et proches des conduites. De plus, M. SIMON indique que cette eau est chargée en nitrates et en pesticides. Il ajoute aussi que des mélanges avec l'eau de Carcès ou du Canal de Provence sont nécessaires. Enfin, De nouvelles normes de distribution et de pompage sont également prévues.

Concernant les remplacements de réseaux divers, M. SABATHE souhaite savoir si les compteurs à impulsion avec une lecture à distance sont installés sur la Commune.

M. le Maire informe que 400 compteurs spécifiques à la télé relève ont été posés. Concernant le rapport annuel de l'assainissement, M. le Maire précise à M. SABATHE qu'il n'y aura pas d'évolution de prix à l'entrée dans la CATPM et que chaque commune a un budget différent au sein même de la CATPM.

Concernant les prestations, il est précisé à M. SABATHE que la mise en place d'un système d'information géographique est en cours d'élaboration.

## **FORMATION DES ELUS – BILAN**

### **Rapporteur M.DAMPENON**

Il est pris acte du bilan des actions de formation des élus pour l'année 2008.

Concernant les formations de l'Association des Maires du Var, il est précisé que seuls les Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués reçoivent une convocation pour les participations. M. DAMPENON confirme à M. CODOMIER que les demandes de formation sont acceptées dans la limite du budget alloué.

## **OPERATIONS IMMOBILIERES – BILAN**

### **Rapporteur M.EMERIC**

Il est pris acte du bilan des opérations immobilières pour l'année 2008.

M. le Maire précise qu'il s'agit de lotissements rentrés dans le domaine public, et de parcelles contiguës aux terrains de particuliers.

## **ACQUISITION CHATEAU LES TILLEULS**

### **Rapporteur M.EMERIC**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver l'acquisition par la Commune du Château des Tilleuls, Parcelle cadastrée AL n°334 d'une superficie de 2842 m<sup>2</sup> sise 63, Avenue Général de Gaulle auprès de la Hoirie PABLO, au prix de 1 400 000 euros majoré des frais, dont notamment ceux de diagnostic (amiante, plomb, termites...)

M. le Maire indique que cette acquisition servira à l'aménagement de la future bibliothèque de la Commune. M. CODOMIER indique qu'il souhaite intégrer une future commission à ce sujet. M. le Maire précise que son emplacement est un atout car le château se situe à proximité des écoles, du collège, des parkings et des Services Publics. Il informe notamment qu'un parc paysager sera aménagé. Il est indiqué à M. CODOMIER que l'aspect extérieur du château sera conservé. Concernant l'intérieur, il sera fait appel à un architecte spécialisé dans la rénovation de bâtisse. M. le Maire signale par ailleurs que ce lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite.

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Rapporteur M. le MAIRE**

M. le Maire tient à féliciter la Direction Générale, le Service des Finances, et le Cabinet du Maire pour le travail effectué pour l'entrée dans la CATPM.

Avant de procéder au vote des délégués de la Commune au Conseil Communautaire, Monsieur le Maire tient à rappeler que 19 agents de la CCVG ont été volontaires pour intégrer les Services de la Commune de la Crau, et 9 agents vont intégrer les Services de TPM.

Concernant les nouvelles compétences de la Commune, M. le Maire informe que le ramassage des ordures ménagères commence à partir du 1<sup>er</sup> juillet. A ce sujet, M. le Maire rappelle sa volonté de lutter contre l'incivisme. Une campagne d'information sur le tri sélectif et le respect de l'environnement se fera courant septembre. Pour illustrer ses propos, M. le Maire indique à titre d'exemple qu'une tonne d'ordures ménagères coûte 65 euros à la commune contre 39 pour une tonne de déchets verts.

Enfin, il est précisé que le ramassage est de la compétence de la Commune et le traitement de la compétence de TPM. Il ajoute également que les ZAE et les voies communautaires sont transférées à TPM.

Sur le point de l'attribution de compensation, la commune encaissera 2 339 000 euros. La CATPM percevra 3 048 000 euros de taxe professionnelle.

Le Conseil a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 8 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la Commune au sein du conseil Communautaire de la CATPM.

En conséquence, M. le Maire, MM.DAMPENON, SIEGWALD, EMERIC, LAUGIER, ALLAMANE, et Mmes GALIAN et METAL, ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires et MM.ESPENON, SUZZONI, Melle MISTRE et Mme GARCIA ont été proclamés délégués suppléants.

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

#### **Rapporteur M. le MAIRE**

Le Conseil a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein de la CLECT. En conséquence, M. DAMPENON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire et M. le Maire a été proclamé délégué suppléant.

M. le Maire tient à préciser que le Conseil Communautaire aura lieu le 4 juillet en Préfecture. Par ailleurs, il annonce que la tarification des bus pour la Commune de la Crau sera effective à partir du 6 juillet. Il indique aussi que les totems du réseau Mistral seront posés avant le 6 juillet et la pose d'abribus est en cours.

Concernant les Commissions de TPM, M. le Maire fait part au Conseil des délégations des Adjointes et des Conseillers Municipaux listés dans le tableau ci-dessous :

#### **CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES**

Commission Agriculture et forêts	<b>SIMON Christian</b> EMERIC Jean-Pierre
Commission Développement Economique	<b>SIMON Christian</b> EMERIC Jean-Pierre
Commission Transports et Déplacements	<b>SIEGWALD Jean-Pierre</b> LAUGIER Gérard
Commission Voirie Communautaire et Parcs de stationnement	<b>SIEGWALD Jean-Pierre</b> SIMON Christian
Commission des Sports	<b>METAL Anne-Marie</b> GALIAN Patricia
Commission Finances, Administration Générale et Communication	<b>DAMPENON Christian</b> SIMON Christian

Commission Aménagement de l'espace	<b>EMERIC Jean-Pierre</b> SIEGWALD Jean-Pierre
Commission Formation, Enseignement supérieur et Recherche	<b>GALIAN Patricia</b> METAL Anne-Marie
Commission Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat	<b>GALIAN Patricia</b> SIEGWALD Jean-Pierre
Commission Tourisme et Ouverture Maritime	<b>LAUGIER Gérard</b> ALLAMANE Marc
Commission Environnement, Développement Durable et Cadre de Vie	<b>LAUGIER Gérard</b> EMERIC Jean-Pierre
Commission Culture	<b>ALLAMANE Marc</b> DAMPENON Christian

M. le Maire indique à M. CODOMIER que les comptes rendus des Commissions pourront lui être communiqués.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM – DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur M. le MAIRE**

A l'unanimité, il est décidé de proposer au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée le transfert des équipements listés ci-dessous :

◆ Au titre de la compétence optionnelle « Construction, Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » : le gymnase de l'Estagnol et le projet de création du stade de l'Estagnol.

◆ Au titre de la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » les voies communales de liaisons suivantes :

<b>VOIES COMMUNALES DE LIAISON</b>		
<b>NOM DE LA VOIE</b>	<b>Longueur X Largeur</b>	<b>Aboutissant Communal</b>
Chemin de Terrimas	2400 x 4.50	LA GARDE
Chemin des Tourraches - Section 1	1150 x5.00	LA GARDE
Chemin des Tourraches – Section 2	850 x3.50	LA GARDE
Chemin de l'Ourse	350 x 2.50	HYERES

Vieux chemin de Hyères – Section 1	480 x 6.00	HYERES
Vieux chemin de Hyères – Section 2	200 x 4.50 250 x 3.00	HYERES

◆ Au titre de la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire », les zones d'activité suivantes :

- ZAC de Gavarry
- Zone du Patrimoine

M. le Maire précise à M. CODOMIER que l'entretien des voiries est transféré à TPM (travaux de réfection, consommation d'éclairage public...). TPM prendra en charge les travaux du Chemin de Terrimas tout en bénéficiant de la subvention du Département obtenue par la Commune de la Crau. Il est précisé à M. CODOMIER que le PLU décide de la largeur de la voie.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte administratif 2007 du Service Extérieur des Pompes Funèbres qui se traduit par les montants suivants :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES HT	RECETTES HT	DEPENSES HT	RECETTES HT
Résultats Reportés 001 - 002	0.00	1826.75	0.00	3 048.88
Opérations Exercice	235 371.40	234 907.00	245 619.51	247 497.14
<b>TOTAL</b>	<b>235 371.40</b>	<b>236 733.75</b>	<b>245 619.51</b>	<b>250 546.02</b>
Résultats de clôture		1 362.35		4 926.51
R.A.R				
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>1 362.35</b>	<b>0.00</b>	<b>4926.51</b>
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>1 362.35</b>		<b>4 926.51</b>

Mme METAL est désignée comme présidente de séance. M. le Maire et M. SIMON sont invités à sortir de la salle durant le vote

## **COMPTE DE GESTION 2008 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte de gestion 2008 du Service Extérieur des Pompes Funèbres dressé par le comptable.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2008 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation du Service Extérieur des Pompes Funèbres comme suit :

- Financement des dépenses de Fonctionnement (Compte 002) : 4 926.51 euros

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – SERVICE DE L'EAU**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A la majorité, il est décidé d'approuver le compte administratif 2008 du Service de l'Eau qui se traduit par les montants suivants :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats Reportés 001 - 002	0.00	106 433.83	0.00	223507.19
Opérations Exercice	118 731.79	142 233.71	171 208.93	410 594.13
<b>TOTAL</b>	<b>118 731.79</b>	<b>248 667.54</b>	<b>171 208.93</b>	<b>634 101.32</b>
Résultats de clôture		129 935.75		462 892.39
R.A.R	11 194.56	0.00		
<b>TOTAL</b>	<b>11 194.56</b>	<b>129 935.75</b>		<b>462 892.39</b>
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>118 741.19</b>		<b>462 892.39</b>

M. le Maire précise à M. CODOMIER que les 100 000 euros d'emprunt supplémentaires sont prévus pour de futurs travaux, notamment dans le quartier des Pourpres.

M. le Maire et M. SIMON sortent de la salle lors du vote.

## **COMPTE DE GESTION 2008 - SERVICE DE L'EAU**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte de gestion 2008 du Service de l'Eau dressé par le comptable.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2008 - SERVICE DE L'EAU**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation du Service de l'Eau comme suit :

- Financement des dépenses de Fonctionnement (Compte 002) : 462 892.39 euros

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A la majorité, il est décidé d'approuver le compte administratif 2008 du Service de l'Assainissement qui se traduit par les montants suivants :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats Reportés 001 - 002		203 468.88		396 208.08
Opérations Exercice	145 763.70	238 385.77	178 819.48	327 043.30
<b>TOTAL</b>	<b>145 763.70</b>	<b>441 854.65</b>	<b>178 819.48</b>	<b>723 251.38</b>
Résultats de clôture		296 090.95		544 431.90
R.A.R	0.00			
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>296 090.95</b>	<b>0.00</b>	<b>544 431.90</b>
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>296 090.95</b>		<b>544 431.90</b>

M. le Maire précise à M.CODOMIER que 1 554 000 euros sont prévus pour des travaux.

M. le Maire et M. SIMON sortent de la salle au moment du vote.

## **COMPTE DE GESTION 2008 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte de gestion 2008 du Service de l'Assainissement dressé par le comptable.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2008 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

### **Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation du Service de l'Assainissement comme suit :

- Financement des dépenses de Fonctionnement (Compte 002) : 544 431.90 euros



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – COMMUNE**

### **Rapporteur M.DAMPENON**

Le compte administratif 2008 est présenté sous la forme d'un diaporama commenté. Il se traduit par les montants suivants :

	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats Reportés 001 - 002	437 172.57			852 728.96
Opérations Exercice	5 780 031.09	5 490 272.53	10 635 585.57	12 741 202.22
<b>TOTAL</b>	<b>6 217 203.66</b>	<b>5 490 272.53</b>	<b>10 635 585.87</b>	<b>13 593 931.18</b>
Résultats de clôture	726 931.13			2 958 345.61
R.A.R	1 404 004.44	60 798.43		
<b>TOTAL</b>		<b>60 798.43</b>	<b>0.00</b>	<b>2 958 345.61</b>
<b>Résultats Définitifs</b>	<b>2 070 137.14</b>			<b>2 958 345.61</b>

M. CODOMIER constate que l'épargne est en phase de décroissance et souhaite savoir si cela est lié à un problème structurel.

M. DAMPENON signale que la Commune n'a pas emprunté depuis de nombreuses années, et préfère épargner en vue d'investissements à venir. M. le Maire indique que l'épargne de la Commune représente 19.42 %, sachant que la moyenne de la région PACA est de 15.30 %.

En matière de dépenses de fonctionnement, M. le Maire précise à M. CODOMIER que de nombreuses décisions modificatives liées à l'entrée dans TPM sont à prévoir. M. DAMPENON ajoute que ces décisions permettent de s'adapter à la conjoncture et qu'elles n'impactent pas sur le budget. M. SIMON remarque que les décisions modificatives sont plus souples et rapides qu'un budget supplémentaire.

Concernant l'évolution 2007-2008, il est précisé que les dépenses courantes de la Commune ont augmenté de 10.14 %, pour 11.5 % au niveau national. Concernant les subventions, il est rappelé que l'enveloppe globale pour 2009 est inchangée.

Concernant les charges à caractère général, M. le Maire précise que l'augmentation est due à la création de l'école de voile qui a, notamment, donné entière satisfaction aux parents et enfants de la Commune.

Au sujet de la Taxe Professionnelle, M. DAMPENON tient à rappeler que celle-ci est payée par les sociétés et non par les ménages.

Concernant l'emprunt, M. DAMPENON indique que la situation de la Commune est saine. Il précise que la moyenne par habitants est de 304 euros pour la Commune de la Crau, la moyenne de la France étant de 1023 euros et 1164 euros pour la région. Cette situation s'explique par des économies faites sur les travaux du Chemin de Terrimas, le Chemin du Moulin 1<sup>er</sup> ainsi que sur la médiathèque.

Concernant le secteur social, M. le Maire informe que certaines compétences seront transférées à la Commune (Portage de repas à domicile, téléalarme...)

Le présent compte administratif est adopté à la majorité, M. le Maire et M. SIMON ayant quitté la salle au moment du vote.

**COMPTE DE GESTION 2008 – COMMUNE**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte de gestion 2008 de la Commune dressé par le comptable.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2008 – COMMUNE**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A l'unanimité, il est décidé d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement 2008 d'un montant de 2 958 345.61 euros, comme suit :

- Section d'investissement (compte 1068) : 2 070 138.00 euros
- Section de fonctionnement (compte 002) : 888 207.61 euros

M. CODOMIER tient à féliciter le Directeur Général des Services et le Service des Finances pour cette présentation.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2009**

**Rapporteur M. DAMPENON**

A la majorité, il est décidé de prévoir les autorisations spéciales en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et d'Investissement par la décision budgétaire modificative présentée ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	LIBELLE
022	022	01	-6 150.00 €	Dépenses imprévues de fonctionnement
011	6068	020	150.00 €	Autres matières et fournitures
011	616	812	6 000.00 €	Primes d'assurance

0.0 € TOTAL

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	LIBELLE

0.0 € TOTAL

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	LIBELLE
21	2158	020	2 165.00 €	Autres installations, matériel et outillage techniques
21	2182	812	800 000.00€	Matériel roulant

23	2315	812	-2 165.00 €	Installations, matériel et outillage techniques
----	------	-----	-------------	---

800 000.00 € **TOTAL**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **RECETTES**

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	LIBELLE
16	1641	01	800 000.00 €	Emprunt en euros

800 000.00 € **TOTAL**

Cette dernière s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

-Fonctionnement : 0.00 €  
 -Investissement : 800 000.00 €

M. le Maire indique à M. CODOMIER que le matériel roulant correspond à l'achat d'équipements pour l'entretien de la Commune (balayeuses, bennes à ordures ménagères etc.)

#### **AFFAIRES DIVERSES**

M. le Maire fait part du compte rendu du Pact' Arim et confirme à M. SABATHE que son périmètre est étendu. Il annonce que quinze façades ont fait l'objet d'une demande de subvention.

M. le Maire annonce que la Commune a fait l'acquisition du terrain à coté du restaurant chinois, situé Avenue de la Gare.

Concernant l'espace d'expression, M. le Maire tient à rappeler à M. SABATHE que le bulletin municipal ne traite que d'affaires communales. Il ajoute que les mandats des nouveaux élus du groupe « Cap sur l'Avenir » n'ont pas été communiqués à la Municipalité. Désormais, les dépôts des textes seront déposés avec récépissé, ou en lettre recommandée avec accusé de réception, en date du 8 de chaque mois, dernier délai.

Concernant l'école de musique, M. le Maire précise à M. CODOMIER que le choix de son intégration dans la CATPM, s'est fait à l'unanimité au sein de l'équipe de la majorité municipale. Le tarif de l'école au trimestre a été un facteur déterminant dans le choix sachant que le prix d'un trimestre à La Crau équivaut au prix d'une année à TPM.

Concernant le statut des professeurs, M. le Maire explique qu'un diplôme d'Etat est nécessaire pour enseigner au Conservatoire National de Région de TPM. Les professeurs de La Crau sont intermittents du spectacle mais ont la possibilité pendant trois ans de passer ce diplôme et devenir alors fonctionnaire.

A ce sujet, M. le Maire souligne le talent et l'implication des professeurs de musique de La Crau et félicite leur travail. M. ALLAMANE tient à ajouter que le CNR a repris toutes les écoles de Musique de TPM. Il précise toutefois que l'aspect ludique de l'enseignement sera conservé, et tous les instruments de musique existants pourront être pratiqués.

Par ailleurs, M. le Maire indique que la culture est une compétence très forte de TPM. Il informe également que les groupes de plus de 20 personnes peuvent bénéficier de navettes gratuites pour se rendre aux sites culturels de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les rayonnements électromagnétiques, M. le Maire indique à M. CODOMIER que des mesures ont été faites près de l'école Jean Giono et de l'immeuble Beauséjour. IL ajoute que le taux est 10 fois en dessous les normes françaises mais aussi européennes.

M. le Maire souhaite mettre au budget une somme pour l'achat d'un appareil de mesures d'ondes.

Concernant les transports scolaires, M. le Maire indique à Mme HUBAUT qu'ils resteront gratuits pour les écoles maternelles et primaires. Une petite participation de l'ordre de 15 euros sera demandée pour les collèges. M. le Maire tient à préciser que le tarif est le même que pour les lycées, mais la commune prend en charge la différence. Enfin, les lycéens pourront bénéficier des lignes de tout le réseau Mistral pour 174 euros à l'année, soit 14.5 euros par mois. Ces tarifs peu onéreux permettent aux jeunes d'utiliser les transports en commun et leur procurent une grande mobilité. Il est précisé que l'utilisation des transports en commun rentre dans le cadre du développement durable. Il est signalé également qu'une aide sociale pourra être accordée selon les situations, les dossiers seront traités cas par cas. De nombreux avantages sont aussi à prendre en compte pour les personnes âgées, les jeunes de moins de 26 ans etc....Un formulaire explicatif avec les nouveaux tarifs sera envoyé aux familles déjà inscrites. Pour toutes nouvelles inscriptions, celles-ci se feront en Mairie.

Pour conclure, M. ROQUEBRUN tient à féliciter M. LAUGIER pour le succès du marché dominical.

La séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance  
Paule MISTRE